



**RÉGION ACADÉMIQUE  
LA RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 18 octobre 2023

### **VIGIPIRATE URGENCE ATTENTAT : LE DISPOSITIF DE SÉCURITÉ DES ÉCOLES ET DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES**

**Face à la menace terroriste, les mesures de sécurité du plan Vigipirate qui ont été élevées au niveau Urgence Attentat le vendredi 13 octobre 2023 seront mises en œuvre à partir de la reprise des classes le lundi 30 octobre 2023.**

**Ce retour à l'école, au collège et au lycée des élèves et des personnels se fera en collaboration étroite avec les forces de police et de gendarmerie.** Chaque école et chaque établissement scolaire du second degré dispose d'un référent police ou gendarmerie, relais efficace qui peut alerter rapidement les forces de l'ordre pour permettre d'actionner rapidement l'intervention des effectifs de la sécurité publique en cas de danger. Une reprise de contact sera effective dès la reprise, favorisant la rencontre avec les directions nouvellement affectées.

### **UNE VIGILANCE RENFORCÉE À L'ENTRÉE DES ÉCOLES**

**Les consignes Vigipirate de sécurité dans le cadre de l'état d'urgence doivent être respectées dans l'ensemble des écoles et des établissements scolaires :**

- l'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un personnel ; un contrôle visuel des sacs peut être effectué.
- l'identité des personnes étrangères à l'établissement est vérifiée et consignée.

Il est indispensable d'éviter que les élèves attendent l'ouverture des portes de l'établissement sur la voie publique.

Il est recommandé d'établir un protocole d'entrée/sortie par établissement et de l'afficher,

**Contact presse**  
**Service communication du rectorat**

## **Surveillance des abords des écoles et établissements scolaires**

En école primaire notamment, il est demandé aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants.

Dès le jour de la reprise, des passages plus fréquents aux abords des écoles et établissements seront effectués par les gendarmes et les policiers, ainsi que les agents de police municipale.

## **Mobilisation de l'équipe mobile de sécurité**

Placée sous l'autorité directe du recteur, l'équipe mobile de sécurité académique se déplace quotidiennement sur l'ensemble des établissements scolaires de l'île pour exercer ses missions, notamment assurer la protection des personnes et des biens en sécurisant les établissements scolaires lors de la survenue d'incidents graves ou de troubles majeurs. Elle participe ainsi au maintien ou à la mise en place d'un climat serein au sein des établissements scolaires.

## **PRÉVENTION DES RISQUES ET PRÉPARATION DES ÉCOLES ET DES ÉTABLISSEMENTS**

**Depuis les premiers attentats sur le territoire français en 2015, différents dispositifs ont été engagés et permettent aux services académiques, aux écoles et établissements de mettre en œuvre des mesures de sécurité.**

### **Un dispositif d'alerte rapide**

Le rectorat dispose d'un dispositif d'alerte par SMS, qui s'appuie sur un répertoire, actualisé à chaque rentrée, des coordonnées téléphoniques des directeurs d'écoles, des IEN de circonscription, de tous les chefs d'établissement de l'académie. Cet outil, conçu en conformité avec les recommandations de la CNIL, permet de transmettre des consignes de sécurité lorsque la situation l'exige.

### **Une référente sûreté**

Le rectorat dispose d'une référente sûreté académique nommée par le recteur, qui veille notamment au suivi et à l'application du plan Vigipirate et s'assure de l'effectivité des mesures de sécurité dans les établissements scolaires.

### **Une cellule académique de gestion de crise**

Une cellule académique de gestion de crise est opérationnelle au rectorat : les personnels mobilisables sont identifiés et un lieu équipé de moyens de communication a été déterminé.

### **Formation aux premiers secours pour les élèves**

L'académie dispose d'un vivier de formateurs aux premiers secours (enseignants et infirmiers) dans le second degré, ainsi que de formateurs de sauveteurs secouristes du travail (SST) en lycée.

Ils pourront être sollicités par les chefs d'établissement pour assurer des formations :

- formation à la prévention et au secours civique de niveau 1, pour les délégués de classe ;

## **Contact presse**

### **Service communication du rectorat**

- sensibilisation aux premiers secours pour l'ensemble des élèves de 3e, avec le partenariat des pompiers et des associations de sécurité civile agréées.

### **Organisation régulière d'exercices**

Trois exercices d'alerte et de sécurité, dont un portant sur le thème de l'intrusion-attentat, sont organisés dans chaque école et établissement pendant l'année scolaire.

### **Collaboration avec les collectivités pour la sécurisation des locaux**

Toutes les écoles et les établissements scolaires ont élaboré et réactualisent un plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, adapté à leur situation précise, afin de permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale.

À la suite des attentats de novembre 2015, les PPMS ont été enrichis d'un volet attentat-intrusion, reposant sur un diagnostic de sécurité réalisé avec le référent policier ou gendarme de l'école ou de l'établissement scolaire. Les collectivités sont alors sollicitées pour la sécurisation des espaces vulnérables identifiés par les diagnostics de sécurité (mise en place de sas, etc.)

### **Informations des parents d'élèves**

Lors des réunions avec les parents d'élèves et notamment lors des conseils d'école ou conseils d'administration, un point sera mis à l'ordre du jour sur les mesures de sécurité prises et les bons comportements à respecter lors des entrées et des sorties.

## **Contact presse Service communication du rectorat**

Tél : 0692 42 42 68  
Mél : ce.communication@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens  
CS 71003  
97743 Saint-Denis Cedex 9